

Quelles suites attendre du dossier des parkings

PROJETS M. Vuillemot hérite d'une délégation de service public qu'il condamnait

DE toute évidence, l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale pose de multiples interrogations quant à la poursuite des projets déjà lancés. L'aménagement et la construction des parkings seynois constituent à cet effet un des meilleurs exemples.

Une délégation de service public de 32 ans

Une délégation de service public d'une durée de trente-deux ans a en effet été attribuée à la société Omniparc, filiale de Eiffage, en juillet 2007 par le conseil municipal. Or Marc Vuillemot avait voté contre, ainsi que neuf autres élus de l'opposition, s'élevant contre une délégation globale du stationnement et pour le maintien d'une zone bleue. Florence Cyrulnik, alors seconde adjointe d'Arthur Paecht, désormais troisième adjointe de Marc Vuillemot, avait aussi voté contre.

Le contrat, de plus de 16 millions d'euros, concerne la rénovation, la requalification et l'exploitation du parking Martini (450 places), puis la construction et l'exploitation de celui à



Les travaux ont déjà débuté à Martini. La société Omniparc, à qui la ville a délégué l'ensemble du stationnement en juillet 2007, s'est aussi engagée à construire, à ses frais, un parking à étages aux Esplageolles.

(Photo Rina Uzan)

étages des Esplageolles prévu durant le printemps (425 places) et enfin, celui prévu sur le site des anciens chantiers entre le parc de la Navale et l'atelier CPM (500 à 600 pla-

ces) ⁽¹⁾. « *Durant trente-deux ans, grâce à l'argent des utilisateurs, nous amortissons les 16 millions d'euros en exploitant les parkings, tout en réglant les charges inhérentes*

(frais de personnel, électricité, etc.). Nous récupérons la différence entre recettes et charges. Au-dessus d'un certain seuil, nous partageons les bénéfices avec la ville », explique

Bertrand Schneider, directeur de la communication d'Omniparc.

Quels changements attendre ?

Le changement de muni-

cipalité a-t-il une incidence pour la société qui gère déjà les parkings de nombreuses communes du sud-est comme Marseille, Nice, Aubagne, Menton ou Vallauris ? « *A priori, aucune*, souligne notre interlocuteur. *Le maire peut toutefois revenir sur certains aspects du contrat dans le cadre d'une renégociation. Cela fait vingt ans que nous construisons des parkings. Nous avons été confrontés à plusieurs reprises à pareil phénomène.* »

Un dossier que Marc Vuillemot et son équipe auront certainement à cœur de traiter assez rapidement. Les usagers seynois qui étaient il y a encore peu habitués aux deux premières heures gratuites à Martini, et aujourd'hui encore à la zone bleue, voyant certainement d'un mauvais œil l'arrivée d'horodateurs.

CHRISTIAN PICHARD

(1) Omniparc propose un nombre global de 1388 places en parcs (950 sur la voie publique), l'absence de demande de compensation financière pour la construction d'un parking sur le site des anciens chantiers, une redevance de 50 000 euros par an versée à la commune, non conditionnée à la réalisation d'un objectif de recettes.